

Les immatriculations mensuelles de véhicules neufs en Pays de la Loire

Mars 2015 : la part des voitures essence est au plus haut depuis 14 ans

En mars 2015, 12 302 véhicules routiers neufs ont été immatriculés dans les Pays de la Loire, en croissance de 7,5 % par rapport à mars 2014. Il s'agit de la plus forte augmentation depuis la fin d'année 2013. En cumul annuel, les immatriculations de véhicules restent néanmoins en repli (- 3,4 %).

Les ventes de voitures particulières et commerciales, en hausse de 11 %, ont représenté 63 % des immatriculations du mois de mars. La progression a principalement concerné les motorisations essence (+ 28 %), hybride (+ 41 %) et électrique (+ 75 %). La part de l'essence dans les ventes de voitures neuves s'est élevée à 40 % le mois dernier, soit cinq points de plus qu'en mars 2014.

Deuxième catégorie de véhicules par le nombre de transactions, le marché des camionnettes (véhicules utilitaires légers) s'est inscrit en retrait. Leurs ventes ont diminué de 4,7 % en mars et de 4,3 % sur les douze derniers mois.

Immatriculations de véhicules neufs dans les Pays de la Loire – Mars 2015

	Loire- Atlantique	Maine- et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire
Voiture particulière et commerciale	2 926	1 435	606	1 251	1 561	7 779
Cyclomoteur	134	77	9	56	114	390
Motocycle	222	135	49	97	100	603
Voiturette	24	14	5	16	23	82
Remorque légère et caravane	153	74	39	71	68	405
VASP léger	89	56	24	34	65	268
Autobus et autocar	1	5	-	2	1	9
Camionnette (véhicule utilitaire léger)	825	367	118	206	284	1 800
Camion	19	24	7	6	23	79
Tracteur routier	79	31	30	43	30	213
Semi-remorque	27	45	12	9	34	127
Remorque lourde	2	8	4	3	3	20
VASP lourd	15	1	1	1	2	20
Tracteur agricole	81	63	67	29	62	302
Engin agricole (autre que tracteur)	67	50	26	21	41	205
Ensemble	4 664	2 385	997	1 845	2 411	12 302

Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers (cf. définition des catégories de véhicules en dernière page)

Note au lecteur - Ce quatre pages, portant sur les immatriculations mensuelles départementales de véhicules neufs, est mis à jour aux alentours du 15 de chaque mois. Il exploite les données envoyées mensuellement par le service de l'observation et des statistiques (SOeS) aux directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).

1 – Les immatriculations neuves de voitures particulières et commerciales

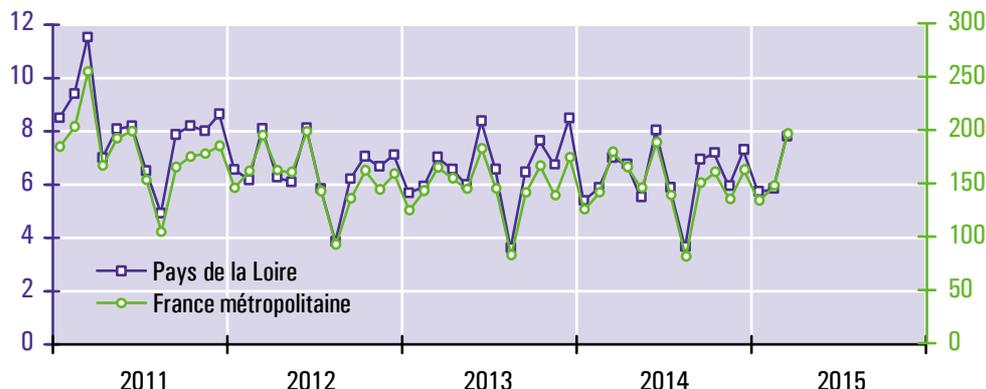
En mars 2015, 7 779 voitures particulières et commerciales neuves ont été immatriculées dans les Pays de la Loire, soit une augmentation de 11,4 % par rapport à mars 2014, légèrement plus élevée que celle observée en France métropolitaine (+ 9,3 %).

Une hausse de cette ampleur n'avait plus été observée depuis décembre 2013. Elle s'explique notamment par l'envolée (+ 19 %) des ventes auprès des personnes morales (État, collectivités territoriales, établissements publics, entreprises, associations, ...). Pour rappel, au printemps 2014, les achats effectués par les sociétés de location de véhicules avaient fortement décliné en raison de l'augmentation de la taxe régionale sur les certificats d'immatriculation.

Conséquence de l'accroissement de la fiscalité sur le gazole, la part de marché des motorisations alternatives s'est de nouveau renforcée. Les immatriculations de voitures essence ont ainsi bondi de 28 % par rapport à mars 2014. Elles ont représenté 40 % des ventes de voitures, soit le ratio le plus élevé depuis mai 2001.

Après le reflux de février (- 3 %), le marché de la voiture hybride s'est redressé (+ 41 %). 258 véhicules ont été immatriculés en mars, contre 183 en 2014 à la même période. Dans un volume de ventes cinq fois moins important, le segment des voitures électriques est demeuré extrêmement dynamique (+ 75 % en mars, + 76 % sur un an). Les immatriculations devraient continuer de se développer en 2015 en raison de la mise en œuvre depuis le 1^{er} avril du superbonus de 10 000 euros à destination des véhicules propres.

Immatriculations mensuelles de voitures particulières et commerciales neuves (en milliers de véhicules)



Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

Structure des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire

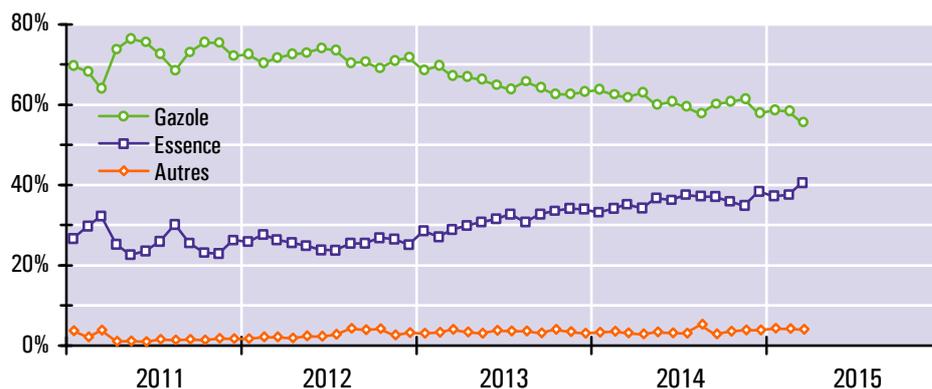
	Mars 2015			Avril 2014 à mars 2015		
	Nombre	Structure	Évolution ¹	Nombre	Structure	Évolution ²
Loire-Atlantique (44)	2 926	38 %	+ 11 %	29 240	38 %	- 11 %
Maine-et-Loire (49)	1 435	18 %	+ 13 %	14 518	19 %	+ 6 %
Mayenne (53)	606	8 %	+ 17 %	5 749	8 %	+ 2 %
Sarthe (72)	1 251	16 %	+ 7 %	11 807	15 %	- 3 %
Vendée (85)	1 561	20 %	+ 12 %	15 058	20 %	+ 4 %
Gazole	4 323	56 %	+ 0 %	45 428	59 %	- 10 %
Essence	3 148	40 %	+ 28 %	28 249	37 %	+ 10 %
Hybride	258	3,3 %	+ 41 %	2 160	2,8 %	- 6 %
Électricité	49	0,6 %	+ 75 %	527	0,7 %	+ 76 %
Autres motorisations	1	0,0 %		8	0,0 %	+ 14 %
Personnes morales	3 016	39 %	+ 19 %	29 824	39 %	- 8 %
Personnes physiques	4 763	61 %	+ 7 %	46 548	61 %	+ 1 %
Ensemble	7 779	100 %	+ 11 %	76 372	100 %	- 3 %

¹ Évolution entre les immatriculations de mars 2015 et celles de mars 2014

² Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois et celles des mêmes mois un an auparavant

Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

Structure selon la source d'énergie des immatriculations de voitures particulières et commerciales dans les Pays de la Loire

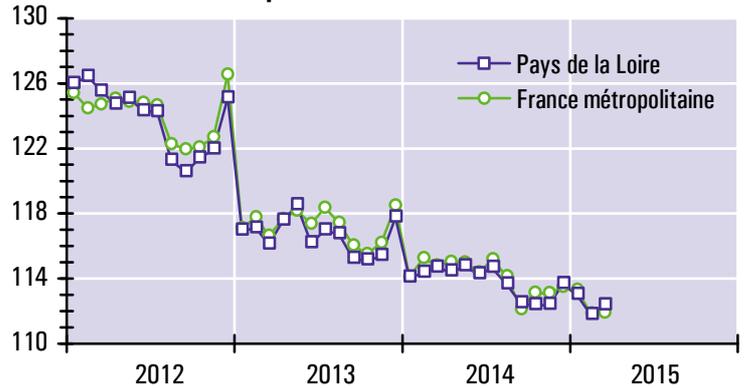


Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

Les émissions conventionnelles de CO₂ des voitures neuves immatriculées en mars 2015 dans les Pays de la Loire se sont élevées en moyenne à 112,3 grammes par kilomètre, soit une diminution de 2,0 % par rapport à mars 2014. Cette baisse est la conséquence du lancement par les constructeurs de modèles moins énergivores, lié à l'augmentation des exigences du bonus écologique et des normes européennes d'émission de polluants.

Les hausses ponctuelles de décembre 2012 et 2013 sont des effets d'aubaine, liés à l'anticipation des modifications aux 1^{er} janvier des dispositions du bonus-malus.

Émissions conventionnelles de CO₂
des voitures particulières et commerciales neuves



Unité : grammes / km (valeurs issues des essais d'homologation sur cycle NEDC)

Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

2 – Les immatriculations neuves des autres catégories de véhicules

En dehors des voitures particulières et commerciales, les statistiques d'immatriculations distinguent quatorze genres de véhicules qui ont été regroupés ici en trois ensembles (cf. graphiques ci-contre).

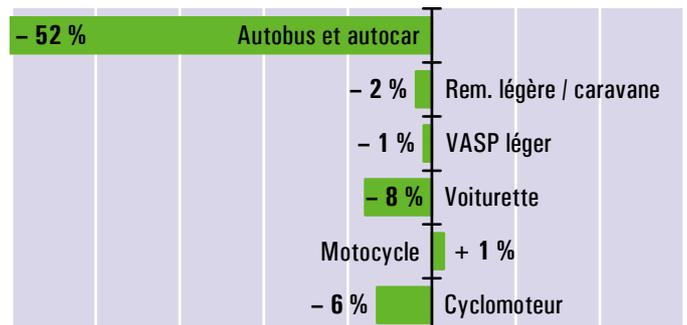
Sur le marché des véhicules conçus pour le transport de personnes, les immatriculations du mois de mars ont été moroses. Sur les douze derniers mois, à l'exception des motocycles, aucune des catégories n'a échappé au recul des ventes. Le recul de moitié des immatriculations d'autobus et d'autocars est un mouvement technique lié aux ventes records de 2013.

Les immatriculations de véhicules destinés aux transports de marchandises ont progressé de 2,1 %, confirmant ainsi le redressement du mois précédent (+ 2,2 %). Les camionnettes ont constitué 80 % des 2 239 immatriculations de mars ; leurs ventes se sont repliées de 4,3 % sur un an et de 4,7 % le mois dernier. La croissance des immatriculations provient des semi-remorques, des remorques lourdes et des tracteurs routiers. Ce dernier marché est néanmoins en fort recul sur les douze derniers mois (- 19 %).

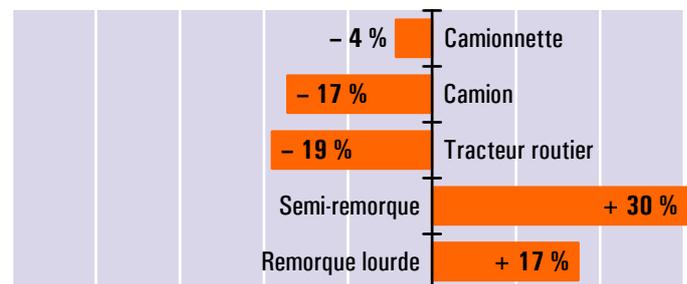
Sur le segment des véhicules spéciaux, le taux de croissance annuelle des immatriculations d'engins agricoles neufs (hors tracteurs) demeure élevé en raison de la modification de la réglementation. Après quatorze mois consécutifs de repli, le marché des tracteurs agricoles s'est stabilisé (+ 2 % en mars, - 23 % sur un an).

Évolution en année glissante * des immatriculations de véhicules neufs (hors VPC) dans les Pays de la Loire

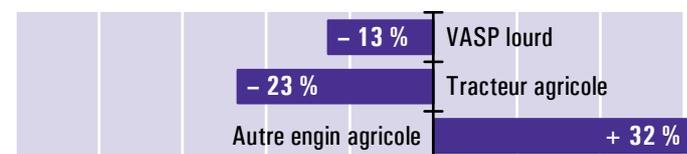
Véhicules de transports de personnes



Véhicules de transports de marchandises



Véhicules spéciaux



* Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois connus (avril 2014 à mars 2015) et celles des mêmes mois un an auparavant (avril 2013 à mars 2014)

Source : SOeS - Répertoire statistique des véhicules routiers

Annexes

Pour en savoir plus

- Sur les immatriculations nationales de véhicules routiers : <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/transports/s/immatriculations.html>
- Sur le bonus écologique ainsi que sur les consommations d'énergie, les rejets de CO₂ et de polluants réglementés des véhicules neufs : www.carlabelling.ademe.fr

Le champ couvert par le RSVéRo (répertoire statistique des véhicules routiers)

Le RSVéRo est un dispositif du service de l'observation et des statistiques (SOeS) du Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. Il recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français à partir des informations provenant du système d'immatriculation des véhicules (SIV) et transmises par le Ministère de l'Intérieur (agence nationale des titres sécurisés). Les données présentées ici ne comprennent pas les véhicules en transit temporaire (TT), importés en transit (IT), de l'administration civile ou militaire de l'État, immatriculés en W (prototypes en cours d'études ou d'essais techniques) ou en WW (certificats provisoires en attente de formalités). Elles incluent en revanche les véhicules dits de démonstration, immatriculés par les concessionnaires dans le cadre d'opérations de présentation auprès de leur clientèle, qui représentent de 5 à 10 % de l'ensemble des immatriculations neuves.

Les différentes catégories de véhicules du RSVéRo

Voiture particulière et commerciale

Véhicule routier automobile, autre qu'un deux-roues à moteur ou une voiturette, destiné au transport de voyageurs et conçu pour un nombre de places assises égal au maximum à neuf (y compris celle du conducteur).

Voiturette (ou quadricycle léger à moteur)

Cyclomoteurs carrossés à plus de deux roues, sans permis, de cylindrée inférieure à 50 cm³ (véhicules à essence) ou dont la puissance n'excède pas 4 kW (autres véhicules).

Motocycle

Cette catégorie regroupe les tricycles à moteur, les quadricycles à moteur (autre que voiturette) et les motocyclettes.

Cyclomoteur (autre que voiturette)

Véhicule à moteur, muni de deux ou trois roues, de cylindrée inférieure à 50 cm³ et dont la vitesse ne peut excéder 45 km/h.

Remorque légère et caravane

Remorques dont le poids total autorisé en charge est compris entre 500 kg et 6 tonnes, pouvant être tractées avec un permis B pour celles pesant moins de 750 kg.

Remorque routière (ou remorque lourde)

Véhicule routier d'au moins six tonnes de poids total autorisé en charge conçu pour le transport de marchandises.

Véhicule automoteur spécialisé (VASP)

Véhicule à moteur destiné à des usages autres que le transport (engins de travaux publics, ambulances, véhicules de pompiers, bennes à ordures ménagères, fourgon funéraire, dépanneuse, ...). Les VASP légers (de moins de 3,5 tonnes) sont essentiellement constitués de camping-cars.

Autobus et autocar

Véhicules pour le transport en commun de personnes, d'au moins dix places assises, y compris le conducteur (les véhicules de moins de dix places sont classés parmi les voitures particulières et commerciales). Les autobus sont destinés principalement au transport urbain ; ils comportent des places assises et debout. Les autocars sont utilisés en transport collectif routier ou touristique, avec des places assises uniquement.

Camionnette (ou véhicule utilitaire léger)

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises¹, et dont le poids total autorisé en charge est inférieur ou égal à 3,5 tonnes.

Camion

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises, et dont le poids total autorisé en charge excède 3,5 tonnes.

Semi-remorque

Véhicule routier de transport de marchandises sans essieu avant, conçu de manière à ce qu'une partie du véhicule et une partie importante de son chargement reposent sur le tracteur routier.

Tracteur routier

Véhicule routier à moteur conçu exclusivement ou principalement pour le remorquage d'autres véhicules routiers non automobiles (essentiellement des semi-remorques).

Tracteur agricole

Véhicule automoteur, dont la vitesse ne peut excéder 40 km/h, conçu pour tirer ou actionner tout matériel normalement destiné à des travaux agricoles, ruraux ou forestiers.

Engin agricole (autre que tracteur)

Véhicule automoteur (moissonneuse-batteuse, machine à vendanger, ...) ou appareil remorqué (charrue, pulvérisateur, ...) attaché à une exploitation agricole, paysagiste ou forestière.

¹ Cette définition réglementaire est très éloignée de la réalité des faits. Dans la pratique, les VUL (véhicules utilitaires légers) utilisés en transport public de marchandises ne représentent que 1 % des camionnettes en circulation sur le territoire national. L'essentiel du parc de VUL est la propriété de particuliers, d'administrations ou d'entreprises sans rapport avec le transport (secteurs de la construction, du commerce, de la restauration, de l'agriculture, ...).

Les immatriculations de véhicules neufs en Pays de la Loire

Service connaissance des territoires et évaluation
Division de l'observation, des études et des statistiques

5 rue Françoise Giroud - CS 16326
44263 Nantes Cedex 2
Tél. 02 72 74 73 00

Directeur de la publication :
Annick Bonneville

ISSN : 2109-0025

© DREAL 2015